

## ANNEXE 11 – FICHE PROJET DE LA SECONDE DE DETERMINATION

<b>Etablissement(s)</b>	LGT Younoussa Bamana, LPO de Bandrélé, LPO Tani Malandi, LPO Gustave Eiffel, LPO de Dembéni, LPO de Petite Terre, LPO de Sada, LPO de Kawéni, LPO des Lumières, LPO du Nord.
<b>Intitulé du dispositif</b>	Seconde de détermination
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener d'avantage d'élèves à « oser la seconde GT »</li> <li>• Eviter les ruptures de parcours</li> <li>• Prendre le temps pour accompagner les élèves dans la construction de leur parcours</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<p>Élèves de troisième générale avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentant des fragilités scolaires</li> <li>- sans projet réellement défini</li> <li>- manquant de confiance ou d'ambition mais disposant d'un potentiel de réussite</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Les Proviseur(e)s des lycée porteurs, les principaux de collège, la DRAIO, les inspecteurs disciplinaires, l'IEO ; les enseignants de l'équipe pédagogique, les membres de l'équipe éducative de l'établissement, les partenaires...
<b>Description du projet : contenu, séquence pédagogique, durée, modalités d'organisation (de l'individuel, du collectif...)</b>	<p>1. <u>Modalités d'affectation</u></p> <p>Chaque établissement aura le droit à un nombre défini de places en seconde de détermination et cela en cohérence avec les taux repères transmis à chaque principal. A l'issue des conseils de classe du second trimestre, les équipes procéderont à l'identification de candidats potentiels. Et, un travail d'information des familles sera mené par le collège afin de s'assurer de l'adhésion de l'élève et de sa famille. Une fois ce travail de recensement effectué, les principaux de collège et leurs équipes classeront les élèves à partir du dossier de candidature (cf annexe 12) et de la grille qui sera transmise au moment de la préparation des commissions.</p> <p>Tous ces éléments seront repris en commission d'affectation académique le jeudi 28 mai 2026, pour chacun des bassins.</p> <p>2. <u>Fonctionnement</u></p> <p>Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'emploi du temps des élèves accompagnés est construit à partir du programme de seconde générale et technologique et autour de trois modules alternant enseignements généraux, travail de remobilisation scolaire et construction du projet d'orientation.</p> <p>Les élèves pris en charge bénéficieront d'un accompagnement renforcé par les membres de l'équipe éducative (entretiens réguliers, tutorat...)</p> <p>Les séquences pédagogiques seront axées sur de la méthodologie pour apprendre à apprendre, sur la pédagogie de projet...</p> <p>Concernant la partie éducation à l'orientation, l'accent sera mis sur la découverte des formations, des visites d'établissements, des stages en lycée ou en entreprise, des entretiens réguliers avec le ou la Psy EN...</p> <p>A l'issue du conseil de classe du deuxième trimestre, les équipes travailleront la logique du « parcours en patte d'oie », en adaptant le parcours en fonction des trois grands projets scolaires possibles, première générale, technologique ou professionnelle.</p> <p>3. <u>Perspectives</u></p> <p>Le projet d'orientation prendra appui sur le travail d'éducation à l'orientation réalisé au collège et sera construit tout au long de l'année, pour accompagner les élèves vers la voie professionnelle, générale ou technologique, selon les compétences et l'évolution de chaque élève.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation des élèves à l'issue de la seconde de détermination – Taux de passage en première générale, technologique ou professionnelle</li> <li>• Nombre d'abandons en cours d'année</li> <li>• Suivi des élèves en première</li> </ul>